



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021\_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/09/27

**Séance du lundi 27 septembre 2021**  
**Délibération N° 2021/217**  
**Abattements divers liés à la crise sanitaire COVID-19**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de la crise sanitaire, en complément des aides économiques nationales, la municipalité souhaite apporter son soutien aux activités économiques du territoire ajaccien à travers des abattements relatifs aux redevances d'occupation du domaine public et droits de place. Ces derniers sont liés aux périodes de fermeture administrative décrétées au niveau nationale en 2020 et 2021.

Par délibérations n° 2020/256 en date du 27 octobre 2020 et n°2021-12 en date du 25 janvier 2021, le conseil municipal s'était prononcé concernant des exonérations diverses relatives au premier confinement. Au regard du deuxième confinement ayant été décrété à compter du 30 octobre 2020 par le gouvernement, il convient dans le cadre du présent rapport de modifier les dispositions prises pour l'année 2020. De la même manière sont prises en compte les périodes de confinement décrétées pour l'année 2021.

Il est proposé de retenir les principes généraux d'abattement suivants :

- toute période de fermeture administrative fait l'objet d'un abattement total de redevances pour occupation du domaine public ou de droits de place pour la période correspondante ;
- pour les mois partiellement frappés d'interdiction d'ouverture, afin de faciliter la mise en œuvre des abattements, il est proposé que l'abattement touche le mois complet. Il s'agit des mois de mars, mai et novembre de l'année 2020 et du mois de mai 2021.

Activités	2020 Fermeture administrative Période 1		2020 Période d'abattement Période 1	
	Début	fin	Début	fin
Commerces non essentiels dont le marché des produits manufacturés	15-mars-20	10-mai-20	01-mars-20	31-mai-20
Cafés, restaurants, établissements sportifs de plein air	15-mars-20	01-juin-20	01-mars-20	01-juin-20
Activités	2020 Fermeture administrative Période 2		2020 Période d'abattement Période 2	
	Début	fin	Début	fin
Commerces non essentiels dont le marché des produits manufacturés	30-oct-20	27-nov-20	30-oct-20	30-nov-20
Cafés, restaurants, établissements sportifs de plein air	30-oct-20	31-déc-20	30-oct-20	31-déc-20
Activités	2021 Fermeture administrative		2021 Période d'abattement	
	Début	fin	Début	fin
Commerces non essentiels dont le marché des produits manufacturés	04-avr-21	18-mai-21	01-avr-21	31-mai-21
Cafés, restaurants, établissements sportifs de plein air	01-janv-21	18-mai-21	01-janv-21	31-mai-21

Le détail des abattements par nature d'occupation du domaine public pour l'année 2021 est précisé en annexe du présent rapport. Il tient compte des différentes périodes de fermeture ayant touché les différentes activités économiques. Les abattements sont exprimés en pourcentage du tarif normalement dû pour une année normale.

A titre informatif, le montant des exonérations s'élevait à 423 289 € au titre de l'année 2020 et est estimé à 161 701 € au titre de l'exercice 2021.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** l'octroi d'abattements en matière de redevance d'occupation du domaine public et de droits de place dans le cadre de la crise sanitaire COVID selon les modalités jointes en annexe ;  
**DE PRECISER** que les conséquences budgétaires de ces abattements seront prises en compte dans le cadre de la prochaine décision modificative.  
**DE PRECISER** que les dispositions antérieures contraires à la présente délibération sont abrogées.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;  
Vu la délibération n°2020-256 du 27 octobre 2020 relatives aux exonérations liées à la crise sanitaire Covid-19 ;  
Vu la délibération n°2021-012 du 25 janvier 2021 portant modification de la délibération n°2020-256 du 27 octobre 2020 relatives aux exonérations liées à la crise sanitaire Covid-19.  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

### **APPROUVE**

l'octroi d'abattements en matière de redevance d'occupation du domaine public et de droits de place dans le cadre de la crise sanitaire COVID selon les modalités jointes en annexe ;

### **PRECISE**

que les conséquences budgétaires de ces abattements seront prises en compte dans le cadre de la prochaine décision modificative.

**PRECISE**

que les dispositions antérieures contraires à la présente délibération sont abrogées.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio (MAIRIE D'AJACCIO) with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.

## Annexe

Année 2021

Lignes de crédits	Nature des occupations	Période fermeture administrative / inactivité 2021		Période d'abattement 2021		Nombre de mois d'abattement	% d'abattement annuel
		Début	Fin	Début	Fin		
22110	Stationnement bus et petit train	01-janv-21	18-mai-21	01-mars-21	31-mai-21	3 mois sur 10	30 %
22107	Terrasses et matériel commercial	01-janv-21	18-mai-21	01-janv-21	31-mai-21	5	42 %
22102	Marchés forains	04-avr-21	18-mai-21	01-avr-21	31-mai-21	2	17 %
25814	Occupation Tennis Casone	01-janv-21	18-mai-21	01-janv-21	31-mai-21	5	42 %